

## CODE DE CONDUITE MELITTA

### Table des matières

<b>Avant-propos de la direction générale .....</b>	<b>2</b>
<b>I. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Contractualité du Code de Conduite Melitta .....</b>	<b>3</b>
<b>III. Règles de comportement.....</b>	<b>3</b>
1. Nous respectons le droit en vigueur.....	3
2. Notre culture de la collaboration est basée sur le respect, l'équité et la confiance .....	3
3. Nous respectons les normes relatives au travail et les normes sociales en vigueur à l'international .....	4
4. La protection de l'environnement, le climat et la société revêtent pour nous une haute importance.....	4
5. Pour nous, la concurrence loyale et la prévention de la corruption sont essentielles.....	4
6. Nous protégeons les données des collaborateurs, des partenaires commerciaux et des clients	5
7. Les secrets commerciaux et les droits de la propriété intellectuelle sont protégés .....	5
8. Nous respectons les normes sur les chaînes d'approvisionnement, le contrôle des exportations et la prévention du blanchiment d'argent .....	5
9. La protection au travail et la sécurité des produits revêtent pour nous une haute priorité .....	5
10. Nous utilisons les ressources de l'entreprise de façon responsable.....	6
<b>IV. Culture de la Compliance et de la responsabilité.....</b>	<b>6</b>
<b>IV. Service Melitta à l'intention des lanceurs d'alerte.....</b>	<b>6</b>

## Avant-propos de la direction générale

Chers collaborateurs,

Agir de façon responsable et avoir des pratiques commerciales éthiques sont le fondement de la réussite à long terme de notre entreprise. Cette action et ces pratiques sont en outre l'expression de nos valeurs et convictions. Nous attendons de l'ensemble de nos collaborateurs qu'ils respectent ces principes.

Dans le présent Code de Conduite Melitta, nous avons défini des règles de comportement qui valent pour l'ensemble de notre groupe d'entreprises. Ces règles vont vous aider à agir en permanence de façon pleinement responsable dans vos activités professionnelles quotidiennes. Si dans une situation donnée vous avez des doutes quant au comportement correct à adopter, veuillez en parler à vos supérieurs hiérarchiques, au Compliance Office Melitta, ou nous en parler directement.

Veuillez lire le présent Code de Conduite attentivement et entièrement, et assimilez bien son contenu. Sur votre périmètre d'action, vérifiez toujours si les contrats et les modes comportementaux satisfont aux règles définies ici. En cas de doute, attirez sans hésiter l'attention de vos supérieurs hiérarchiques sur des irrégularités.

Nous voulons réussir et agir avec plaisir, sans des responsabilités, bonne conscience, liés à engagements et dans le respect des intérêts légitimes de nos collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, concurrents et de la société. C'est en vertu de ces principes que nous avons agi par le passé, et ils constituent aussi le fondement de notre action future.

Nous vous remercions de votre soutien !

Jero Bentz      Volker Stühmeier

## I. Introduction

Le Code de Conduite Melitta repose sur les valeurs suivantes de notre entreprise : \*orientation sur le succès, \*excellence, \*passion, \*collaboration, \*respect de nos engagements, \*estime et \*durabilité. Il regroupe nos schémas directeurs existants et forme le cadre de notre action. En respectant le Code de Conduite Melitta, nous voulons renforcer la confiance de nos collaborateurs<sup>1</sup>, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux pour assurer ainsi la réussite et l'indépendance du groupe d'entreprises Melitta en tant qu'entreprise familiale. Chaque collaborateur est responsable du respect des règles de comportement.

## II. Contractualité du Code de Conduite Melitta

Le Code de Conduite Melitta assigne un cadre contractuel aux pratiques commerciales éthiques ainsi qu'à un comportement de nos collaborateurs en permanence responsable et respectueux des règles. Les collaborateurs comprennent, outre la direction, tous les employés en CDI ou CDD du groupe d'entreprises Melitta, les collaborateurs indépendants inclus.

Le respect des présentes règles de comportement revêt pour nous une haute priorité, car les infractions aux lois, prescriptions et ou règlements internes ne contreviennent pas seulement à notre culture et à nos valeurs d'entreprise. Elles font en plus naître un risque considérable pour Melitta et nos collaborateurs car elles peuvent s'accompagner d'amendes, de sanctions, de prétentions à dommages et intérêts et d'une perte de réputation.

Tous les collaborateurs connaissent le Code de Conduite Melitta. Ce code est contractuel pour tous les collaborateurs ; les infractions à ce code peuvent avoir des conséquences relevant du droit du travail. Ses contenus sont approfondis de façon correspondante dans le cadre de formations régulières. Les spécifications visant nos fournisseurs et partenaires commerciaux sont décrites dans le *Code de Conduite des Fournisseurs de Melitta*.

## III. Règles de comportement

### 1. Nous respectons le droit en vigueur

Pour nous, l'intégrité est une valeur de premier ordre. Il va par conséquent de soi, pour nous, que nous respectons les lois et règles en vigueur dans les pays dans lesquels nous exerçons. Pour nous, agir de façon intègre signifie – outre respecter les règles internes de l'entreprise, les prescriptions légales et réglementaires – toujours faire ce qui est correct et nous présenter en entreprise très responsable et regardante sur l'éthique. De nos cadres en particulier, nous attendons qu'ils connaissent les lois nationales en vigueur et qu'ils les respectent, et qu'ils attirent l'attention d'autrui sur leur validité. Si les règlements du présent Code de Conduite devaient différer de prescriptions juridiques locales, c'est toujours le règlement le plus sévère qui prévaut.

### 2. Notre culture de la collaboration est basée sur le respect, l'équité et la confiance

Nous respectons la dignité et la personnalité de chaque être humain. La façon dont nous nous traitons mutuellement est caractérisée par le respect, l'équité, l'esprit d'équipe, le professionnalisme et la franchise. La collaboration repose sur une estime mutuelle, au sein de laquelle la discrimination, les brimades, le harcèlement et un comportement injuste n'ont rien à faire.

Pour nous, ce sont les aptitudes et qualifications qui comptent. Aucune discrimination n'est tolérée, qu'elle repose sur l'ascendance, l'origine, la nationalité, la couleur de peau, la religion, la conception du monde, l'activité syndicale et

<sup>1</sup>Pour faciliter la lecture, nous avons employé les termes masculins suivants : « collaborateurs », « employés », « fournisseurs », « partenaires commerciaux », « cadres », « clients », « interlocuteurs », « enfants », « homme », « concurrents », « représentants », « agents publics », « supérieurs hiérarchiques », « lanceurs d'alerte ». Ces termes englobent toujours, évidemment, l'ensemble des genres.

politique (à condition qu'elle soit fondée sur des principes démocratiques et la tolérance), le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, un handicap, une maladie et une grossesse.

Cela vaut pour la coexistence au sein de l'ensemble du groupe d'entreprises Melitta, mais aussi pour les relations avec nos clients, fournisseurs et partenaires commerciaux dans tous les pays et cultures. Nos cadres montrent à ce titre le bon exemple et font leurs preuves en tant qu'interlocuteurs ouverts et compétents.

### 3. Nous respectons les normes relatives au travail et les normes sociales en vigueur à l'international

Le groupe d'entreprises Melitta respecte les droits de l'homme tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unis, dans le Pacte international du 19 décembre 1966 relatif aux droits civils et politiques, et dans le Pacte international du 19 décembre 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Melitta respecte les normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). En vertu de ces normes, les principes suivants doivent être respectés :

- liberté d'association et droit aux conventions collectives
- suppression du travail forcé
- abolition du travail des enfants
- interdiction de la discrimination dans le cadre de l'emploi et du métier
- santé et sécurité sur le lieu de travail

Des salaires raisonnables non soumis à rétention. D'autres informations sur le thème des droits de l'homme ainsi que les normes du travail et sociales découlent de la *Déclaration de principes de Melitta sur le développement durable*.

### 4. La protection de l'environnement, le climat et la société revêtent pour nous une haute importance

Nous prenons au sérieux notre responsabilité en matière de protection de l'environnement, en maintenant l'impact environnemental de nos processus de production et de distribution aussi réduits que possible, et en développant constamment de nouveaux processus destinés à la protection et à la régénération de l'environnement. Nous configurons les produits de sorte que les ressources naturelles soient ménagées et efficacement utilisées. Nous adhérons aux accords et normes internationaux mentionnés dans la *Déclaration de principes de Melitta relative au développement durable* et visant la protection et la régénération de l'environnement et du climat.

En tant qu'entreprise familiale, Melitta a particulièrement conscience de sa responsabilité vis-à-vis de la société. Pour cette même raison, nous nous engageons sur nos sites en faveur de l'intérêt général. Pour remplir nos responsabilités, notre engagement s'étend aussi aux associations professionnelles et sectorielles.

### 5. Pour nous, la concurrence loyale et la prévention de la corruption sont essentielles

Nous voulons traiter et traitons nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et concurrents de manière équitable, nous prônons une concurrence équitable et non faussée. Nous ne concluons avec des concurrents aucun accord susceptible d'influencer les prix et les conditions commerciales. Pour nous, respecter les spécifications relevant du droit de la concurrence a une importance primordiale. Nous refusons toute forme de restriction illicite de la concurrence.

Melitta ne tolère pas la corruption. Les collaborateurs ou partenaires commerciaux de Melitta n'accordent aucun avantage à des représentants d'entreprises ou d'institutions dans le but d'influencer indûment des décisions. Simultanément, les collaborateurs de Melitta n'acceptent aucun avantage susceptible d'engendrer le soupçon d'une influence indue. Des invitations et cadeaux peuvent constituer des avantages illicites lorsqu'ils dépassent le cadre usuel et du raisonnable. Une particulière prudence est de mise dans les rapports avec des agents publics étant donné qu'ici

les spécifications juridiques sont encore plus sévères. Notamment dans ce contexte, les collaborateurs respectent les spécifications internes visant les invitations, cadeaux, dons et parrainages. Toutes les transactions commerciales sont documentées intégralement et de façon pertinente, en conformité avec lois en vigueur et les règlements internes.

Les collaborateurs doivent tous éviter des situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec les intérêts de Melitta. Parmi elles figurent les relations notamment de nature financière, commerciale, de parenté ou amicales étroites avec des concurrents, clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux. Dans ce contexte, les collaborateurs tiennent compte des spécifications internes relatives à de potentiels conflits d'intérêts.

## **6. Nous protégeons les données des collaborateurs, des partenaires commerciaux et des clients**

Pour nous, protéger les données à caractère personnel de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux ainsi que respecter les prescriptions juridiques internationales visant la protection des données va de soi.

Nous ne traitons les données à caractère personnel que lorsque ce traitement repose sur une base juridique. Par des mesures techniques et organisationnelles adéquates, nous assurons la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des informations et données traitées.

Les accès sans autorisation à des systèmes de traitement des données ou des dysfonctionnements peuvent avoir des conséquences graves dont par exemple la perte de données, le vol de données à caractère personnel ou de données sensibles ou la violation de secrets commerciaux ou de droits d'auteur. Pour cette raison, nous protégeons les données stockées par des mesures appropriées.

## **7. Les secrets commerciaux et les droits de la propriété intellectuelle sont protégés**

Nous protégeons la propriété intellectuelle de Melitta. Cette propriété englobe p. ex. les brevets, modèles, marques, droits d'auteur et les savoir-faire protégés. Aucune exploitation sans en détenir le droit n'a lieu. Nous respectons, cela va de soi, les droits de la propriété intellectuelle d'autrui.

Nous traitons confidentiellement les informations d'exploitation internes et les secrets commerciaux de Melitta, et empêchons les tiers d'y accéder. De cette manière, nous garantissons notre avance sur les concurrents. Si des clients ou partenaires commerciaux nous ouvrent accès à leurs secrets commerciaux, nous traitons ces secrets sous le sceau de la confidentialité.

## **8. Nous respectons les normes sur les chaînes d'approvisionnement, le contrôle des exportations et la prévention du blanchiment d'argent**

Pour Melitta, une chaîne d'approvisionnement fiable revêt une grande importance. Pour cette raison, nous trions en permanence nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs sur le volet. Nous contrôlons sur la base du risque et attendons de nos partenaires commerciaux et fournisseurs qu'ils respectent les mêmes principes et règles que Melitta.

En tant qu'entreprise opérant dans le monde entier, nous respectons les prescriptions respectives en vigueur sur place, visant les importations et exportation, et nous respectons les prescriptions locales et internationales visant la reddition des comptes et la fiscalité. Pour Melitta, le respect des prescriptions juridiques gouvernant le commerce extérieur revêt une grande importance. Nous respectons les spécifications relatives aux sanctions et embargos. Nous respectons par ailleurs les lois en vigueur contre le blanchiment d'argent et mettons en œuvre des mesures de prévention correspondantes.

## **9. La santé et la sécurité au travail et la sécurité des produits revêtent pour nous une haute priorité**

Tous les collaborateurs du groupe d'entreprises Melitta doivent veiller à la présence d'un environnement de travail sûr et sain, ils respectent les lois et règles gouvernant la sécurité au travail et sur la santé au poste de travail. Nous prenons

également des mesures préventives visant la protection de la santé. Cela vise à minimiser les risques et à créer un environnement de travail sain, élément essentiel pour la santé en général et le bien-être des collaborateurs.

Nos produits se distinguent par leur haut niveau de qualité. Nous respectons en permanence les prescriptions techniques et les spécifications réglementaires, et nous aspirons constamment à la plus haute sécurité produits. Dans le domaine alimentaire précisément, ce critère revêt une importance cruciale.

#### 10. Nous utilisons les ressources de l'entreprise de façon responsable

Nous utilisons les ressources de l'entreprise de façon responsable et économe. La propriété, le patrimoine et les ressources diverses de l'entreprise Melitta doivent être utilisées exclusivement aux fins de son fonctionnement. Une utilisation à titre privé n'est admise que si cette dernière est expressément prévue ou si elle a été approuvée. Toute forme de vol, d'escroquerie et de détournement est expressément interdite.

### IV. Culture de la Compliance et de la responsabilité

Le présent Code de Conduite Melitta est un élément capital du système de Compliance de Melitta. Il reflète la culture Melitta de la Compliance et il est porteur d'obligations pour l'ensemble des collaborateurs au sein du groupe d'entreprises Melitta. Une violation du Code de Conduite peut avoir des conséquences relevant du droit du travail.

En tant que collaborateurs, nous assumons tous la responsabilité de respecter les règles et valeurs décrites ici. Le respect de ces valeurs et règles est la condition préalable fondamentale à notre bonne culture de la Compliance. Les cadres en particulier jouent un rôle exemplaire et ils assument ainsi, eux aussi, la responsabilité que les valeurs et règles soient respectées dans leurs équipes. Les valeurs et règles du Code de Conduite Melitta sont régulièrement communiquées à l'ensemble des collaborateurs et intégrées de façon appropriée dans les processus commerciaux. Faisant figure de modèles, les cadres ont la responsabilité d'inculquer les valeurs, règles et cadres légaux aux collaborateurs.

### IV. Service Melitta à l'intention des lanceurs d'alerte

Tous les collaborateurs sont encouragés à signaler auprès de leurs supérieurs hiérarchiques tout comportement susceptible de contrevenir aux principes du Code de Conduite Melitta ou à des prescriptions légales. Cela fait partie de la culture du dialogue établie et vécue chez Melitta. En outre, le Compliance Office Melitta peut à tout moment être informé au sujet de possibles infractions au Code de Conduite Melitta ([compliance@melitta.com](mailto:compliance@melitta.com)).

Il existe par ailleurs la possibilité d'alerter sur des violations de lois et des infractions à l'encontre du Code de Conduite Melitta, de façon confidentielle et sous couvert de l'anonymat si cela est souhaité, via les canaux de lancement d'alerte spécialement prévus par Melitta à cette fin ([www.melitta-group.com](http://www.melitta-group.com)). Des processus sécurisés et des mesures techniques correspondantes garantissent à ce titre la protection des lanceurs d'alerte lorsqu'ils déposent des messages.

Pour toutes questions relatives au Code de Conduite Melitta ou autour du thème de la Compliance, il est possible en permanence de contacter les supérieurs hiérarchiques ou le Compliance Office Melitta.

\*\*\*